

La CCPO lance son plan vélo !

Les objectifs du Plan vélo

- Développer l'usage du vélo pour accompagner de nouveaux usages (déplacements quotidiens et occasionnels)
- Irriguer les communes de liaisons cyclables identifiées et sécurisées pour inciter l'usage du vélo
- Utiliser et valoriser les aménagements cyclables existants
- Améliorer les connexions entre les communes et assurer la continuité des itinéraires cyclables
- Identifier les itinéraires majeurs permettant de relier les principaux pôles générateurs de déplacements (ZAE, établissements scolaires, gares)
- Développer des services en lien avec les besoins des différents types d'usagers (stationnement, petite réparation, remise en selle ...)
- Mettre en œuvre une politique d'animation et d'incitation destinée à rendre le vélo plus attractif (sensibiliser, éduquer et communiquer sur le vélo)

1^{er} objectif de 2022 : Réaliser une étude de jalonnement sur le réseau existant

- Mise en place de signalisation directionnelle réglementaire destinée aux cyclistes
- Valoriser les aménagements cyclables existants
- Permettre sur certains axes de jalonner une liaison temporaire (en attendant la sécurisation de la liaison définitive)
- Donner au cycliste des indications sur sa position et les possibilités de destination
- Renforcer l'efficacité et l'attractivité du réseau existant
- Renforcer la sécurité des cyclistes
- Signaler la proximité d'équipements

Le mot de Jean-Philippe Choné, Vice-Président à la Mobilité et aux déplacements

~~« La CCPO a mis en place son plan vélo dans le cadre de sa nouvelle compétence~~

« mobilités actives ». Ce dernier est issu d'un travail important que nous avons réalisé avec les élus de la commission mobilité et déplacements. Pour être le plus effectif possible, nous avons effectué dans un premier temps un repérage à vélo sur le territoire et nous nous sommes appuyés dans un second sur l'expertise du bureau d'étude Inddigo. Aujourd'hui, l'architecture du plan est validée et les services techniques de la CCPO travaillent à la concrétisation du projet. Il s'agit au préalable de mettre en valeur l'existant et de créer de véritables cheminements vélo jalonnés et sécurisés. Les premières liaisons devraient commencer à voir le jour dès la fin de l'année 2022.

Nous sommes conscients que la mise en place du plan vélo ne se fera pas en une année mais il est important de s'inscrire dès aujourd'hui dans une dynamique de valorisation de la mobilité douce. Pour ce faire, la CCPO reconduit son aide à l'achat d'un vélo électrique et contribuera au développement sur le territoire d'ateliers de réparation indispensables pour favoriser ce mode de locomotion »

La CCPO vous aide dans l'achat de votre vélo électrique

En France, 80% des trajets effectués en voiture font moins de 8km. Cette distance est réalisable en vélo sans trop de difficultés. Alors, en optant pour un vélo à assistance électrique, pouvant atteindre 25km/h, ce type de trajets devient même très facile et surtout très rapide !

Afin d'encourager l'utilisation des modes doux sur le territoire, la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon propose **depuis le 15 juillet 2018, une subvention par famille d'un montant de 200€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. En 2021, 94 personnes du territoire ont pu bénéficier de cette aide.**

Retrouvez les conditions d'aide et les documents nécessaires au dossier sur notre site internet : www.pays-ozon.com – Rubrique « transport »

Pour toute question, contactez-nous au 04 78 02 93 68